

N° 24-226

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 17 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU TERRAIN D'HONNEUR
TRAITEMENT ANNUEL**

Le Maire de la Ville de **SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2,

VU l'arrêté n°20-575 en date du 20 novembre 2020, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice du Centre Techniques Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'entretien annuel du terrain d'Honneur (amendement, regarnissage...),

CONSIDERANT qu'il convient de ne pas le piétiner pendant la durée du traitement,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques,

ARRETE

Article 1 : Le terrain d'Honneur sera exceptionnellement fermé du **Mardi 21 Mai 2024 au Dimanche 02 Juin 2024**.

Article 2 : L'arrêté sera affiché par les services techniques municipaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Chef de la Police Municipale de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Service des Sports,
Monsieur le Président de SGS Football,
Madame la Directrice Générale des Services de STE GENEVIEVE DES BOIS,

Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 17 mai 2024



Pour le Maire,
Corinne MICHEL
Directrice du Centre Technique Municipal

